Informations de base

2013/2236(DEC) DEC - Procédure de décharge	Procédure terminée
Décharge 2012: Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE) **Subject** 8.70.03.07 Décharges antérieures	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
CONT Contrôle budgétaire	SARVAMAA Petri (PPE)	10/10/2013
	Rapporteur(e) fictif/fictive KADENBACH Karin (S&D) GERBRANDY Gerben-Jan (ALDE) STAES Bart (Verts/ALE) ANDREASEN Marta (ECR) DE JONG Dennis (GUE/NGL) VANHECKE Frank (EFD) EHRENHAUSER Martin (NI)	

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
FEMM Droits de la femme et égalité des genres	MATERA Barbara (PPE)	18/02/2013

Commission européenne

DG de la Commission	Commissaire
Budget	ŠEMETA Algirdas

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
		COM(2013)0570	Résumé

26/07/2013	Publication du document de base non-législatif		
22/10/2013	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
17/03/2014	Vote en commission		
21/03/2014	Dépôt du rapport de la commission	A7-0230/2014	Résumé
02/04/2014	Débat en plénière		
03/04/2014	Décision du Parlement	T7-0313/2014	Résumé
03/04/2014	Résultat du vote au parlement		
03/04/2014	Fin de la procédure au Parlement		
05/09/2014	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	2013/2236(DEC)
Type de procédure	DEC - Procédure de décharge
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	CONT/7/14212

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE521.666	22/01/2014	
Avis de la commission	FEMM	PE524.608	12/02/2014	
Amendements déposés en commission		PE521.769	26/02/2014	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A7-0230/2014	21/03/2014	Résumé
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T7-0313/2014	03/04/2014	Résumé

Conseil de l'Union

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document annexé à la procédure	05849/2014	05/02/2014	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	COM(2013)0570	26/07/2013	Résumé

Autres Institutions et organes

Institution/organe	Type de document	Référence	Date	Résumé
CofA	Cour des comptes: avis, rapport	N7-0024/2014 JO C 365 13.12.2013, p. 0127	10/09/2013	Résumé

Informations complémentaires		
Source	**Document**	**Date**
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final	
Budget 2014/0585 JO L 266 05.09.2014, p. 0222	Résumé

Décharge 2012: Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE)

2013/2236(DEC) - 26/07/2013 - Document de base non législatif

OBJECTIF : présentation par la Commission des comptes annuels consolidés de l'Union européenne pour l'exercice 2012 – étape de la procédure de décharge 2012.

Analyse des comptes de l'**Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE)**.

CONTENU : le présent document de la Commission porte sur les comptes consolidés de l'Union européenne relatifs à l'exercice 2012 élaborés sur la base des informations fournies par les institutions, organismes et agences de l'UE, conformément à l'article 129, par. 2, du règlement financier applicable au budget général de l'Union, en ce compris par l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE).

Pour 2012, les tâches et comptes de l'EIGE se présentaient comme suit :

- **description des tâches de l'EIGE** : l'EIGE dont le siège est situé à Vilnius (LT), a été créé en vertu du règlement (CE) n° 1922/2006 du Parlement européen et du Conseil. Les principales tâches assignées à l'Institut était de : i) collecter, analyser et diffuser des informations sur l'égalité entre les hommes et les femmes, ii) mettre au point, analyser, évaluer et diffuser des outils méthodologiques destinés à favoriser l'intégration de l'égalité entre les hommes et les femmes dans toutes les politiques nationales ou de l'UE ; iii) sensibiliser sur toutes questions portant sur ce domaine ;

- **exécution des crédits de l'Institut pour l'exercice 2012** : les comptes de l'Institut pour l'exercice 2012 tels que présentés dans le document de la Commission européenne sur les comptes annuels consolidés de l'Union européenne se présentaient comme suit :

 § **Crédits d'engagement** :

 - **prévus** : 8 millions EUR ;
 - **exécutés** : 7 millions EUR ;
 - **reportés** : néant.

 § **Crédits de paiement** :

 - **prévus** : 11 millions EUR ;
 - **exécutés** : 8 millions EUR ;
 - **reportés** : 2 millions EUR.

Voir également détail des comptes définitifs de l'Institut EIGE.

Décharge 2012: Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE)

2013/2236(DEC) - 10/09/2013 - Cour des comptes: avis, rapport

OBJECTIF : présentation du rapport de la Cour des Comptes de l'Union européenne sur les comptes annuels de l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE), accompagné des réponses de l'Institut.

CONTENU : conformément aux tâches et objectifs conférés à la Cour des comptes par le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, celle-ci fournit dans le cadre de la procédure de décharge, tant au Parlement européen qu'au Conseil, une déclaration d'assurance concernant la fiabilité des comptes, ainsi que la légalité et la régularité des opérations sous-jacentes de chaque institution, organe ou agence de l'UE, sur base d'un audit externe indépendant.

Cet audit a également porté sur les comptes annuels de l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE).

Á l'issue de cet audit, la Cour estime que **les comptes annuels de l'Institut présentent fidèlement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de celle-ci au 31 décembre 2012**, ainsi que les résultats de ses opérations et les flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux dispositions de son règlement financier et aux règles comptables adoptées par le comptable de la Commission.

Elle estime également que **les opérations sous-jacentes aux comptes annuels de l'Institut** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2012 **sont légales et régulières** dans tous leurs aspects significatifs.

Le rapport indique que les ressources mises à la disposition de l'Institut pour 2012 s'élevaient à 7,7 millions EUR.

Le rapport de la Cour des comptes comporte parallèlement une série d'observations sur la gestion budgétaire et financière de l'agence, accompagnées des réponses de cette dernière. Les principales observations peuvent se résumer comme suit :

Observations de la Cour :

- reports de crédits : en 2012, l'Institut a réduit à 32% le taux global des reports de crédits engagés, contre 50 % en 2011. L'Institut ne dispose toutefois pas d'une procédure systématisée de planification et de suivi des passations de marchés. En particulier, son programme de travail annuel ne comprend pas de calendrier de passation des marchés établissant un lien avec les activités prévues et permettant de définir de manière optimale l'étendue et le calendrier des passations de marchés ;
- recrutement : la Cour a constaté des manquements dans les documents relatifs aux procédures de recrutement. Aucun élément probant ne permet d'établir que les questions pour les épreuves écrites et les entretiens, ainsi que leurs pondérations respectives, ont été définies avant l'examen des candidatures.

Réponses de l'Institut :

- reports de crédits: l'Institut indique que la majorité des projets opérationnels ont été finalisés en fin d'année 2012, ce qui a entraîné un report de crédits de près de 60% en matière de passation de marchés (environ 2,1 millions EUR). Afin d'améliorer la planification et le suivi des passations de marchés, l'EIGE a lancé un outil de contrôle supposé suivre les dates prévues de chaque étape des procédures annuelles de passation de marchés ;
- recrutements : l'Institut indique que les lignes directrices en matière de recrutement de l'EIGE ont été mises à jour de manière à ce que: i) un nombre indicatif maximum de candidats destinés à la liste de réserve apparaisse dans l'avis de postes vacants pour agents temporaires et agents contractuels; et ii) que les questions des entretiens et des tests écrits soient mises au point par le comité de sélection désigné avant que ne commence l'évaluation des candidats.

Le rapport de la Cour des comptes reprend en outre un résumé des activités **de l'Institut en 2012**. Ce dernier s'est notamment concentré sur les activités suivantes :

- publication de données et d'indicateurs comparables et fiables sur l'égalité entre les hommes et les femmes,
- méthodes et bonnes pratiques de collecte et de traitement pour les travaux relatifs à l'égalité entre les hommes et les femmes,
- centre de ressources et de documentation,
- sensibilisation, mise en réseau et communication,
- études, réunions d'experts, rapports de recherche et organisation d'une Conférence internationale.

Décharge 2012: Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE)

2013/2236(DEC) - 05/02/2014

Ayant examiné les comptes de gestion de l'exercice 2012 et le bilan financier au 31 décembre 2012 de l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE), ainsi que le rapport de la Cour des comptes sur les comptes annuels de l'Institut pour l'exercice 2012, accompagné des réponses de l'Institut aux observations de la Cour, le Conseil recommande au Parlement européen d'octroyer la décharge au directeur de l'Institut sur l'exécution de son budget 2012.

Les observations contenues dans le rapport de la Cour des comptes appellent de la part du Conseil certains commentaires qui peuvent se résumer comme suit :

- d'une manière générale, le Conseil se félicite de l'avis de la Cour selon lequel les comptes annuels de l'Institut présentent fidèlement, dans tous leurs aspects significatifs, sa situation financière au 31 décembre 2012 ainsi que les résultats de ses opérations et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux dispositions du règlement financier de l'Institut et selon lequel les opérations sous-jacentes pour cet exercice sont légales et régulières.
- **Marchés publics** : nonobstant cette constatation favorable, le Conseil encourage l'Institut à continuer d'améliorer sa gestion financière, notamment en mettant en place un système de planification et de suivi des passations de marchés en lien avec les activités prévues de l'Institut, et en lançant des procédures de passation de marchés en temps utile avant la fin de l'exercice, afin de limiter au strict minimum les reports de crédits sur l'exercice suivant, conformément au principe budgétaire d'annualité.
- **Recrutements** : le Conseil invite en outre l'Institut à rendre ses procédures de recrutement plus transparentes en veillant au respect absolu des critères de sélection du personnel.

Décharge 2012: Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE)

2013/2236(DEC) - 03/04/2014 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté une décision concernant la décharge à octroyer à la directrice de l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE) sur l'exécution du budget de l'Institut pour l'exercice 2012. Le vote sur la décision de décharge couvre la clôture des comptes (conformément à l'annexe VI, article 5, par. 1, du règlement intérieur du Parlement européen).

Constatant que la Cour des comptes avait indiqué avoir obtenu l'assurance raisonnable que les comptes annuels de l'Institut pour l'exercice 2012 étaient fiables et que les opérations sous–jacentes étaient légales et régulières, le Parlement a adopté par 496 voix pour, 80 voix contre et 14 abstentions, une résolution contenant une série de recommandations qui font partie intégrante de la décision de décharge et qui s'ajoutent aux recommandations générales figurant dans la résolution concernant la performance, la gestion financière et le contrôle des agences.

Ces recommandations peuvent se résumer comme suit :

- **Gestion budgétaire et financière** : le Parlement note que les efforts de suivi du budget au cours de l'exercice 2012 se sont traduits par un taux d'exécution budgétaire de 95,56%, et que le taux d'exécution des crédits de paiement a été de 63,95 %. Il reconnaît, au bénéfice de l'Institut, qu'il compte élaborer des lignes directrices en matière de contrôle budgétaire durant le troisième trimestre 2014 afin d'assurer un suivi et un rapport d'exécution budgétaire adéquats.
- **Reports de crédits** : le Parlement note qu'en 2012, l'Institut a réduit à 32% le taux global des reports de crédits engagés, contre 50% en 2011. Il souligne que les reports à 2013 s'élèvent à 2,5 millions EUR et concernent principalement les dépenses administratives. Il note, en outre, que 7% des crédits engagés reportés de 2011 à 2012 n'ont pas été utilisés et ont dû être annulés.
- **Performances** : le Parlement demande que l'Institut communique les résultats et les incidences que son travail a sur les citoyens européens, de façon accessible, principalement sur son site internet. Il prend également acte des principales constatations du rapport d'activité de l'Institut et souligne qu'en 2012, celui-ci a élaboré deux rapports à l'attention des présidences, ayant pour thèmes «L'égalité des genres et le changement climatique» et «Violence envers les femmes - aide aux victimes», a achevé la construction de l'indice de l'égalité entre les femmes et les hommes, a lancé sept études et a mis en place une base de données en ligne des ressources de formation aux questions d'égalité entre les hommes et les femmes.

Le Parlement a également fait une série d'observations sur les virements de crédits, les procédures de passations de marchés et de recrutement ainsi qu'en matière de contrôle interne pour cette agence communautaire.

Il observe que la politique de l'Institut en matière de conflits d'intérêts a été communiquée à la Commission, pour consultation, le 12 novembre 2013. Il lui demande de faire part à l'autorité de décharge des résultats de la consultation et de l'adoption définitive de cette politique.

Décharge 2012: Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE)

2013/2236(DEC) - 21/03/2014 - Rapport déposé de la commission, lecture unique

En adoptant le rapport de Petri SARVAMAA (PPE, FI) sur la décharge à octroyer à l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE) pour l'exercice 2012, la commission du contrôle budgétaire appelle le Parlement européen à octroyer la décharge à la directrice de l'Institut sur l'exécution du budget de l'Institut pour l'exercice 2012.

Constatant que la Cour des comptes avait indiqué avoir obtenu l'assurance raisonnable que les comptes annuels de l'Institut pour l'exercice 2012 étaient fiables et que les opérations sous–jacentes étaient légales et régulières, les députés approuvent la clôture des comptes de l'Institut. Ils font toutefois une série de recommandations dont il faut tenir compte au moment de l'octroi de la décharge, outre les recommandations générales figurant dans le projet de résolution concernant la performance, la gestion financière et le contrôle des agences :

- **Gestion budgétaire et financière** : les députés notent que les efforts de suivi du budget au cours de l'exercice 2012 se sont traduits par un taux d'exécution budgétaire de 95,56%, et que le taux d'exécution des crédits de paiement a été de 63,95 %. Ils reconnaissent, au bénéfice de

l'Institut, qu'il compte élaborer des lignes directrices en matière de contrôle budgétaire durant le troisième trimestre 2014 afin d'assurer un suivi et un rapport d'exécution budgétaire adéquats.

- **Engagements et reports** : les députés notent qu'en 2012, l'Institut a réduit à 32% le taux global des reports de crédits engagés, contre 50% en 2011. Ils soulignent que les reports à 2013 s'élèvent à 2,5 millions EUR et concernent principalement les dépenses administratives. Ils notent, en outre, que 7% des crédits engagés reportés de 2011 à 2012 n'ont pas été utilisés et ont dû être annulés.

Les députés ont également fait une série d'observations sur les virements de crédits, les procédures de passations de marchés et de recrutement ainsi qu'en matière de contrôle interne pour cette agence communautaire.

Ils observent que la politique de l'Institut en matière de conflits d'intérêts a été communiquée à la Commission, pour consultation, le 12 novembre 2013. Ils lui demandent de faire part à l'autorité de décharge des résultats de la consultation et de l'adoption définitive de cette politique.

Décharge 2012: Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE)

2013/2236(DEC) - 03/04/2014 - Acte final

OBJECTIF : octroi de la décharge à l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE) pour l'exercice 2012.

ACTE NON LÉGISLATIF : Décision 2014/585/UE du Parlement européen concernant la décharge sur l'exécution du budget de l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes pour l'exercice 2012.

CONTENU : avec la présente décision, le Parlement européen donne décharge à la directrice de l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes sur l'exécution du budget de l'Institut pour l'exercice 2012.

La décision est conforme à la résolution du Parlement européen approuvée le 3 avril 2014 et comporte une série d'observations qui font partie intégrante de la décision de décharge (se reporter au résumé de l'avis du 3 avril 2014).

Parmi les principales observations faites par le Parlement, ce dernier demande à l'Institut de corriger les manquements constatés par la Cour des comptes dans **ses procédures de recrutement**.